

U-17-07

Ville de Sackville et Zone 4

LE CONSEILLER BILL EVANS, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOYCE O'NEIL, PROPOSE QUE :

ATTENDU QUE LE 10 MAI 2017, LES NOUVELLES DE CBC RAPPORTAIENT QUE LES MUNICIPALITÉS ÉTAIENT PRÉOCCUPÉES PAR LE FAIT QU'ÉNERGIE NB PUISSE SURFACTURER LES MUNICIPALITÉS DE FAÇON IMPORTANTE POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE RUE.

ATTENDU QUE LE REPORTAGE INDIQUAIT QUE LA MUNICIPALITÉ DE MIRAMICHI AVAIT PASSÉ EN REVUE SES FACTURES D'ÉCLAIRAGE DE RUE ET QU'ELLE ESTIMAIT QUE SES TAUX ÉTAIENT EXCESSIFS.

ATTENDU QU'IL EST CONNU QUE LES COÛTS POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUE SONT RELATIVEMENT PEU IMPORTANTS POUR ÉNERGIE NB, MAIS QUE CE SERVICE EST L'UNE DES SOURCES DE REVENUS LES PLUS LUCRATIVES POUR CE SERVICE PUBLIC.

ATTENDU QUE LA VILLE DE SACKVILLE VEUT S'ASSURER QUE SES CITOYENS REÇOIVENT UN SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE RUE À UN TAUX JUSTE ET RAISONNABLE.

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE LA VILLE DE SACKVILLE EXHORTE L'UMNB À REPRÉSENTER TOUTES LES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK PENDANT LES AUDIENCES ANNUELLES PROCHAINES SUR LES TARIFS D'ÉNERGIE NB ET À DEMANDER QU'ÉNERGIE NB AJUSTE LES TAUX ACTUELS À UN NIVEAU QUI PERMET UNE TARIFICATION JUSTE POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE RUE DANS TOUTES LES MUNICIPALITÉS. MOTION ADOPTÉE.